Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260504-ST04052026048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	27	1	1	27

DATE DE LA CONVOCATION
24 avril 2026
DATE D'AFFICHAGE
24 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, et le quatre mai à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*
Absente excusée : *M. CARREE.*
Pouvoir : *M. CARREE à D. ALLAIRE.*
Secrétaire de séance : *P. BANNIER.*

DELIBERATION N° 2026-048

DECONSTRUCTION DE L'ANCIEN MAGASIN POINT VERT ET DE LA MAISON SITUEE RUE DU PARC DES SPORTS

Durant la dernière mandature, l'équipe municipale (élus et agents) a travaillé à l'élaboration d'un plan guide.

Un des axes de réflexion porte sur les futurs projets et les aménagements autour de la place du Général de Gaulle et de la rue du Parc des Sports. La réalisation de ces aménagements passe par une maîtrise foncière de certains espaces stratégiques et une veille sur les opportunités immobilières.

Aussi, par délibération n°2024-040 du 12 avril 2024, le conseil municipal a pris acte, à l'unanimité, de l'acquisition par voie de préemption de la propriété sise 55 rue du Parc des Sports, cadastrée E 2427 et d'une superficie de 1 613 m². Cette propriété jouxte les parcelles E 1314 et 1429, parking dont la commune est déjà propriétaire pour une surface de 1 288 m².

A cette période, l'équipe municipale était entrée en contact avec le groupe Eureden pour évoquer le devenir du magasin Point Vert.

Suite à la fermeture définitive du magasin Point Vert, des échanges ont été établis avec Eureden et ont abouti à un accord de vente. Le conseil municipal a approuvé par délibération n°2025-040 du 21 mars 2025, à l'unanimité, l'acquisition de l'ancien magasin Point Vert situé place du Général de Gaulle, sur la parcelle cadastrée E 06 et E 2015, d'une contenance de 492 m².

Le coût total de ces acquisitions est le suivant :

	MAGASIN POINT VERT	MAISON 55 RUE DU PARC DES SPORTS
ACQUISITION	130 000 €	236 000 €
FRAIS D'ACTES	2 362,51 €	4 100 €
TOTAL	132 362,51 €	240 100 €

La déconstruction de l'ancien magasin Point Vert est une étape indispensable quel que soit le projet à réaliser (bâtiment qui n'est plus aux normes et présence d'amiante).

La municipalité s'interroge sur l'opportunité de déconstruire la maison située rue du Parc des sports en même temps que l'ancien magasin Point Vert (optimisation des coûts et meilleure perspective pour les aménagements futurs qui restent à définir). Concernant la maison située rue du Parc des sports, la question de sa déconstruction n'est pas encore actée. Elle dépendra du coût de l'opération et des différents scenarii qui en découleront.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de lancer un appel d'offres, en procédure adaptée, pour la déconstruction de ces deux bâtiments.

Afin de pouvoir scinder le marché en 2 phases et s'assurer de l'opportunité financière d'une seule intervention, il est donc proposé de décomposer la consultation comme suit :
- Tranche ferme : Déconstruction et désamiantage du magasin Point Vert,
- Tranche optionnelle 1 : Déconstruction et désamiantage de la maison située 55 rue du Parc des Sports.

Par ailleurs, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche de réemploi des matériaux. Il est donc proposé d'inscrire dans la consultation une mission complémentaire avec réemploi des matériaux.

La décision définitive sera actée par la municipalité après ouverture des plis. L'information sera transmise aux conseillers municipaux. Des crédits ont été inscrits au budget 2026 à hauteur de 106 000 €.

…/…

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260504-ST04052026048-DE

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Raymond BANNIER,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à lancer la consultation auprès des entreprises ;

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives aux marchés y compris les avenants à venir ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) en lien avec le désamiantage.

AFFIC HE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Patrice BANNIER,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR